

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 53 (1927)
Heft: 17

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II^{me} Congrès du chauffage industriel.

La revue *Chaleur et Industrie*, dans son numéro de juillet, annonce pour la première quinzaine de juin 1928 la prochaine session du Congrès du Chauffage industriel. Ainsi que de coutume, le Congrès sera réuni par la Commission interministérielle d'utilisation du combustible, avec le concours de la Société de Physique industrielle, qui sera appelée à jouer le rôle de Commission permanente pendant les intersessions.

Le Congrès sera présidé, comme en 1923, par M. Henri Le Chatelier, président d'honneur, et par M. Walckaener, Inspecteur général des Mines, président, qui seront assistés de onze vice-présidents. Le Secrétariat sera dirigé par M. P. Appell et M. P. Couturaud, administrateur-délégué de *Chaleur et Industrie*.

Renseignements par le Secrétariat du Congrès, Paris (16^{me}), rue Michel-Ange, 5.

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

*Au Comité central de l'Union suisse des techniciens.*¹

Messieurs,

En date du 8 juillet dernier, vous avez communiqué à la presse une critique de l'« Ordre général de Service numéro 74 » des Chemins de fer fédéraux concernant « l'admission au service de l'exploitation de candidats ayant fait des études universitaires complètes ». Nous ne pouvons laisser ce manifeste sans réponse.

Une remarque préliminaire : vous prétendez que certains groupements auraient suggéré cette mesure, dans l'intérêt de leurs membres. Pour autant que cette allégation vise la Société suisse des ingénieurs et des architectes elle est absolument erronée car nous n'avons eu connaissance dudit ordre de service qu'après qu'il eut été publié officiellement. Au surplus, il concerne des jeunes gens qui, venant d'achever leurs études techniques universitaires, ne sont pas, dans la règle, membres de notre Société. Quant aux anciens élèves des autres facultés, aussi visés par l'ordre de service, ils n'ont aucun rapport avec nous. Nous pouvons donc envisager l'affaire dans son principe et objectivement.

Il est compréhensible que votre Union s'efforce de maintenir ouvert aux techniciens de valeur, mais dépourvus de culture universitaire, l'accès aux emplois techniques supérieurs. Nos conversations de jadis et notre attitude en présence de la motion Zschokke, au Conseil national, vous ont donné la preuve que, sur ce point, notre manière de voir n'a rien d'étroit ni de partial. L'accueil libéral que nous réservons dans la S. I. A. aux techniciens distingués traduit notre conception.

Le fait que, à l'occasion de votre requête au Conseil fédéral et à l'Assemblée fédérale relativement au statut des fonctionnaires nous ayons dû nous prononcer contre un postulat qui allait trop loin dans ce sens et surtout avait un caractère trop général, ne change rien à notre position de principe.

Mais, ce que vous revendiquez dans votre communiqué du 8 juillet à la presse va beaucoup plus loin. L'ordre de service incriminé n'entrave pas le moins du monde la carrière des techniciens ou des « praticiens » ; il ne fait qu'ouvrir aussi cette carrière aux gens dotés d'une culture universitaire, non pour leur constituer un privilège, mais dans l'intérêt de l'administration ferroviaire.

Car les progrès réalisés dans certains services de l'exploitation des chemins de fer exigent de plus en plus de ceux qui les dirigent une formation scientifique : c'est un fait reconnu depuis longtemps à l'étranger.

Nous n'entendons pas nous livrer à une controverse sur la valeur de la culture universitaire, mais, puisque vous croyez devoir invoquer le « principe de la démocratie » et faire appel aux partis politiques, nous devons vous faire observer ceci : S'il est accordé que les connaissances, même les connaissances techniques nécessaires pour l'exercice de certaines professions spéciales, peuvent être acquises hors de l'Université par des personnalités particulièrement douées de talent et de zèle,

il est incontestable que cette préparation est anormale et qu'elle conduit au but visé moins sûrement, moins régulièrement et plus difficilement que la préparation universitaire, avec ses méthodes éprouvées. Cela est si vrai qu'au siècle dernier, précisément dans la période d'essor de l'esprit démocratique, sept cantons ont créé, au prix de grands sacrifices, une Université et la Confédération a créé une Ecole polytechnique. Il n'y a guère d'autre pays qui, proportionnellement à sa population, consente d'aussi grands sacrifices que le nôtre en faveur de l'instruction supérieure. Soutiendrez-vous donc sérieusement qu'il soit antidémocratique que l'Etat s'assure en première ligne le bénéfice de ces sacrifices que la démocratie s'est imposés et continue à s'imposer ? Est-il vraiment antidémocratique que l'Etat abrège le stage préparatoire à l'examen d'admission — le même pour tous les candidats — des anciens élèves de ses Ecoles supérieures dont il fixe les programmes et les sanctions ? Normalement, un jeune homme pourvu de l'instruction secondaire qui se destine à l'exploitation des chemins de fer peut commencer son apprentissage à dix-sept ans tandis que l'« universitaire » est de cinq à six ans plus âgé que lui quand il achève ses études. Prétendre exiger que le candidat plus âgé et mieux préparé ensuite d'une longue instruction dispensée et contrôlée par l'Etat, qui le rend apte à saisir plus facilement et avec plus de perspicacité toutes choses, doive commencer sa carrière au même point et la poursuivre à la même allure que le moins qualifié, c'est nier la valeur de la culture universitaire et méconnaître le sacrifice que le peuple fait en faveur de ses Universités. Imposer à tous, et donc aussi aux « universitaires », la même longue étape, équivalait, pour l'Etat, ou à renoncer totalement à leurs services ou à ne les utiliser qu'avec un mauvais rendement, car il ne pourra bénéficier pleinement des aptitudes de ces gens dont il a assuré si chèrement la formation, qu'après un long temps et seulement pendant une courte période.

Vous tentez, en outre, de faire passer les « universitaires » pour des gens particulièrement privilégiés qui n'ont pas besoin de nouvelles faveurs : outre que ce n'est pas l'intérêt des individus qui est déterminant, en l'espèce, mais celui de la collectivité, votre insinuation est réfutée par le fait que de très nombreux étudiants sont aux prises avec de graves difficultés financières pendant leurs études. D'ailleurs la possibilité offerte aux indigents d'être, sous certaines conditions d'application et d'aptitudes, dispensés des taxes scolaires et de bénéficier de subventions leur facilite grandement la poursuite des études universitaires. Et ils sont nombreux ceux-là, car il y a encore beaucoup de jeunes gens qui, malgré les difficultés inhérentes aux études faites dans des conditions financières précaires et malgré les perspectives souvent peu favorables de succès matériel, se laissent inspirer par des mobiles plus nobles que ceux d'un froid calcul. Nous n'envisageons ici que cette question de principe parce que, comme vous le savez fort bien, le nombre des personnes recrutées annuellement en vertu de l'ordre de service N° 74 des C. F. F. est si restreint que l'ampleur de votre manifeste serait disproportionnée à son objet si vous n'en aviez pris prétexte pour tenter de discréditer les « universitaires » dans l'opinion publique.

A notre sens, les techniciens de toutes les classes devraient, dans l'intérêt de tous, s'efforcer de s'entraider, surtout pendant la période difficile que nous traversons : ce fut précisément l'idée qui inspira les fondateurs des écoles techniques supérieures et moyennes. Aussi, serions-nous désolés que la bonne entente entre nos Associations, qui s'est manifestée jusqu'à présent dans tous les cas où une collaboration était opportune, fût rendue difficile ou impossible. Or la condition de cette entente est le respect réciproque de notre dignité professionnelle. Nous espérons vivement que vous tiendrez compte de ces considérations et que vous n'avez pas l'intention de nous contraindre à une polémique qui ne pourrait être que préjudiciable à la poursuite de notre but commun : le progrès de la Technique, pour le bien du pays.

Veuillez agréer, etc.

Au nom de la Société suisse des ingénieurs et des architectes :

Le Président :

C. ANDREAE.

Le Secrétaire :

M. ZSCHOKKE.

¹ Traduit par la rédaction du Bulletin technique.